



EULMONT INFOS

Information/concertation/transparence

Agenda

2 Août : Apéro nomade, rue de la vierge

17 Août : marché nocturne à partir de 17H

2 Septembre : Rentrée scolaire

6 Septembre : Apéro nomade, chemin du Val - Concert

Espace vert du Triangle sur le plateau

Le « triangle » peut être utilisé comme lieu de pique-nique. Depuis l'été 2016, l'utilisation de cet espace est soumise à autorisation préalable de la mairie. Afin que cet espace reste agréable pour tous, nous vous demandons d'être vigilant quant à sa propreté et l'utilisation que vous en faites. Des points tri se situent à chaque sortie du village.

Drone

Le survol de drones au dessus du village est strictement interdit. Merci de prévenir immédiatement la gendarmerie en cas de non respect de cette consigne.

Feux

En été plus particulièrement, il est strictement interdit de faire du feu dans les jardins, la forêt ou les vergers.

Code de la route

Pour la sécurité de tous, veiller à respecter le code de la route en respectant les panneaux de signalisation dans le village.



La mairie est ouverte au public le lundi de 16h30 à 19h, le mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 13h30 à 18h.

La mairie sera fermée du lundi 29 juillet au vendredi 16 août inclus.

Ma Mutuelle de Village

Une vingtaine de personnes a répondu à notre invitation pour rencontrer les responsables de « Ma Mutuelle de Village ». Après leur exposé, des rendez-vous ont été pris.

Rappelons que la municipalité est facilitatrice dans le cadre de cette initiative. En aucun cas elle ne fait office d'assureur.

Si vous avez raté cette rencontre, vous pouvez prendre contact au numéro suivant : 03 83 90 82 00.



Rappel :

L'eau des Fontaines est une eau non contrôlée.



Restrictions d'eau

Un arrêté préfectoral portant limitation de certains usages de l'eau à la suite du passage en alerte renforcée de la zone de gestion Moselle amont et Meurthe a été pris le jeudi 11 juillet lors de la réunion du comité sécheresse. Les principales mesures de limitation sont les suivantes :

- tout prélèvement dans un cours d'eau à des fins non autorisées est interdit,
 - tout prélèvement par le biais de forage doit être reporté à la fin de la période de sécheresse,
 - l'arrosage des jardins, des pelouses, des massifs floraux, des potagers, des espaces verts et des espaces sportifs est interdit de 10h à 18h ;
 - le lavage des véhicules à domicile est interdit, il est obligatoire d'aller en station professionnelle,
 - la vidange des piscines privées dans le milieu naturel est interdite, la vidange des plans d'eau est interdite.
 - le lavage des voiries et des trottoirs est limité au strict nécessaire.
- Ces mesures sont applicables jusqu'au **30 août 2019**.

Un bel été et BONNES VACANCES

Bons scolaires

Les bons scolaires de 20 € sont réservés aux enfants scolarisés du village de l'entrée en sixième jusqu'à l'âge de 18 ans. Merci de les retirer en mairie.

Agréable journée dans les Hautes Vosges, le jeudi 5 Septembre, organisée par le CCAS.

Rendez-vous place de l'école à 8h00.

Pensez à vous inscrire!

Infos de Seille et Grand Couronné

Vac' Seniors = Voyage de proximité

Au centre de vacances « la maison d'ici » dans le village des Voivres, en forêt vosgienne, du 18 au 20 septembre 2019.

La priorité de ce séjour est donnée aux séniors du territoire qui ne partent pas ou peu en vacances.

Contact communauté de communes : A S Marchal 03 83 31 74 37

Récupérer un lot de 5 ampoules

Grâce au label « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » de la communauté de communes et le conseil départemental, tous les bénéficiaires du RSA de Seille et Grand Couronné peuvent bénéficier gratuitement de 5 ampoules LED. Cette opération permet de donner un coup de pouce énergétique. Les personnes concernées sont invitées à prendre contact au 03 83 31 03 51.



Marché Nocturne du 17 Août



Le marché du mois d'Août aura des airs de vacances. A partir de 17h, jusqu'à 21h, présence des producteurs habituels et accueil de 3 artisans locaux (bijoux naturels, nichoirs, créations de sacs) dans une ambiance musicale guadeloupéenne par le groupe PAROKA. Possibilité de se restaurer sur place avec les produits locaux achetés auprès de nos producteurs.

Fête de l'école



Une nouvelle fois, la fête de l'école a rassemblé plusieurs centaines de personnes autour d'un spectacle apprécié suivi d'un repas et d'une kermesse ensoleillée.

Renouvellement du contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel

Suite au conseil municipal du 13 juin 2019, le nouveau contrat de concession pour les 30 années à venir a été signé en mairie. La commune délègue à son concessionnaire GRDF la construction, l'exploitation et le développement des réseaux de distribution de gaz naturel. 270 clients sont raccordés au réseau, ce qui représente 5,94 km de conduites.

A cette occasion, les habitants peuvent bénéficier d'une offre sur leur raccordement de gaz naturel valable uniquement pendant 6 mois au prix de 201€ TTC au lieu de 904.51€ TTC. Se renseigner en mairie.